

MR JALADI Jérôme  
agriculteur  
La bastide  
19500 Noailhac

Turenne le 17 juillet 2018



Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet: PLU de Turenne, demande de modification de zonage

Suite au projet du PLU de Turenne, je ne suis pas d'accord avec la classification de mes terrains et de l'ensemble de la commune.

Les grands objectifs du PLU:

Protéger les paysages emblématiques, la valeur paysagère, les activités agricoles, garantir le développement des équipements en adéquation avec les besoins de la population, prendre en compte les mutations, les demandes de projets, la réhabilitation du bâti.

Pour ma part, les objectifs de ce PLU ne correspondent en rien aux critères ci-dessus.

J'exploite environ 60 ha sur la commune de Turenne et tous mes terrains sont classés en APS. J'ai demandé un permis de construire N°1927318A0004 présenté à la CDNPS le 27/06/2018 à la préfecture de la Corrèze pour une implantation de bâtiment agricole, l'emplacement a été validé par les services de l'état or la zone est classé en APS.

Je demande une modification du zonage pour les parcelles dont les références cadastrales sont C 632 - C 631 une partie de la C 630 en zone A cela permettront l'installation de l'un de mes deux fils

Sur une parcelle à côté du cimetière N° 615-614 section C il y a une cabane de vigne dont je voudrais l'agrandir pour en faire un hébergement touristique, la classification du terrain en APS ne le permet pas, Je demande un changement de la zone pour permettre la mise en valeur et l'amélioration de ce petit patrimoine rare avant qu'il tombe en ruine.

Sur une autre parcelle, direction laborie section C N° 1078-1079 il y a une ancienne maison avec un four à pain et une grange attenante, ultérieurement j'aimerais prévoir de faire une extension du bâti existant pour de l'agricole ou de l'hébergement touristique, la classification du terrain en APS ne me le permet pas une fois de plus.

Je demande une révision de la zone pour que mes terrains déclarés à la pac soient classé en zone agricole.

Le site classé représente largement une grande protection avec des contraintes administratives et financières très lourdes, les projets des agriculteurs n'ont pas été pris en compte et les besoins de la population non plus. Veut-on faire un sanctuaire écologique, momifier les arbres, enterrer les agriculteurs, faire une réserve d'indiens ???

Aujourd'hui les éleveurs et leur troupeau représentent un atout écologique important, entretiennent l'espace, les paysages, créent de l'emploi, participent à la vitalité rurale, au tourisme, à la gastronomie, si demain on ne peut plus poursuivre notre métier, une déprise agricole s'installera et les friches deviendront des forêts

Je vous pris de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur en l'assurance de mes salutations distinguées

Jaladi



